

Délégation d'Indre et Loire  
27, rue des Granges Galand  
37550 - Saint Avertin  
Téléphone : 02-47-28-00-77  
E. Mail : [delegation37@afm-telethon.fr](mailto:delegation37@afm-telethon.fr)  
Blog : L'AFM-Téléthon en Région Centre

Chers amis,

Vous avez pu participer aux Kfés37 organisés par la Délégation AFM-Téléthon 37 et nous vous en remercions vivement.

Nous avons eu l'occasion, lors de ces rencontres, d'échanger librement sur les difficultés qui s'imposent à nous dans le quotidien, notamment dans le domaine des aides humaines et techniques, de la fratrie (en pièce jointe compte-rendu du 22/10/2016).

Pour cette 6<sup>ème</sup> rencontre nous souhaitons reprendre nos échanges en les centrant cette fois sur les loisirs et la vie culturelle des personnes en situation de handicap et de ceux qui les entourent.

Ce thème sera développé le :

**Samedi 10 décembre 2016 à l'AFM-Téléthon**  
**27, rue des Granges Galand - 37550 Saint Avertin**  
**De 15h à 17h**

Nous vous convions donc à notre 6<sup>ème</sup> rencontre qui sera suivie d'une petite collation. Ne jamais perdre nos bonnes habitudes !

Pour confirmer votre présence, contactez-nous avant le :

**Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 02.47.28.00.77**  
Ou par mail : [delegation37@afm-telethon.fr](mailto:delegation37@afm-telethon.fr)

Vous trouverez par en pièce jointe la **synthèse de nos précédentes rencontres qui sera transmise à la MDPH et au Conseil Départemental lors d'une rencontre.**

Nous comptons sur votre présence.

Bien cordialement.

L'équipe de Délégation

# Kfé 37 Samedi 22 Octobre 2016

## Compte-rendu de réunion

Ce samedi 22 octobre 2016, s'est déroulée une nouvelle réunion du groupe de paroles Kfé 37 organisée au sein des locaux de la délégation départementale de l'AFM-Téléthon. Le thème principal de cette discussion fut la fratrie.

Nous avons réuni 36 personnes pour cette 5<sup>ème</sup> rencontre.

### **Les difficultés rencontrées dans les fratries frappées par le handicap :**

La présence d'une personne en situation de handicap dans un foyer a des répercussions sur les frères ou sœurs de l'individu touché par la maladie. Ces derniers sont souvent très sollicités pour s'occuper du parent diminué.

Tout le milieu familial s'en trouve bouleversé. Dans la plupart des cas, il est nécessaire de réorganiser le quotidien, les sorties et vacances en fonction du handicap. Les pères et mères doivent donc alterner entre activités effectuées par l'enfant en bonne santé et celles adaptées à l'enfant handicapé.

Certaines familles sont obligées de se séparer durant les congés afin de pouvoir offrir un voyage aux fils ou filles épargnés par la maladie.

Les enfants confrontés au handicap d'un proche peuvent également vivre cette situation comme un traumatisme. En effet, les parents ont parfois tendance à surprotéger le membre vulnérable de la fratrie et donc à être moins disponibles pour les autres frères et sœurs qui sont davantage livrés à eux-mêmes.

Même si les parents (ascendants) ne font pas de différence au niveau affectif entre leurs enfants malades et les autres. Il est possible que ces derniers éprouvent un sentiment d'injustice. De plus, les frères et sœurs d'une personne handicapée peuvent ressentir une certaine culpabilité par rapport au proche malade. Parfois, cette situation engendre une forme de frustration de la part de l'enfant en pleine possession de ses moyens. Celui-ci peut éprouver aussi de la honte face au membre de sa famille en situation de handicap. Ce cas de figure s'applique également lorsque le père ou la mère sont handicapés.

### **Le handicap, une richesse pour la fratrie :**

La présence d'un frère ou d'une sœur touchés par le handicap peut aussi aider les autres membres de la fratrie, avec le recul, à relativiser les différents problèmes rencontrés dans la vie. Ainsi, les frères et sœurs développent une forte complicité avec le proche handicapé. La personne en situation de handicap est aussi en mesure de participer à certains moments importants de l'existence des frères et sœurs non handicapés. Partager le quotidien d'un parent malade favorise également une ouverture d'esprit pour les collatéraux. De plus, ces derniers disposent d'une plus grande capacité d'adaptation face au monde qui les entoure.

Au terme de cette réunion, il a été convenu que nous nous retrouvions le samedi 10 décembre 2016 pour aborder le sujet des loisirs et de la vie culturelle des personnes en situation de handicap.

Florent TOUZIN